



Rapport d'accessibilité 2012

Commission Communale pour l'Accessibilité des
Personnes Handicapées (CCAPH)

Ville de Niort

PREAMBULE

1. Le cadre réglementaire

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées marque une avancée importante dans la prise en compte du handicap dans tous les domaines de la vie sociale.

Par son article 46, elle pose l'obligation pour les communes de 5 000 habitants et plus de créer une **Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées**, dont les compétences sont de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics.
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- **établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et, ensuite, adressé au Préfet du département, au Président du Conseil Général ainsi qu'au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.**

Le recensement de l'offre de logements accessibles ainsi que la réalisation du Schéma d'accessibilité des transports publics relèvent quant à eux des travaux de la Commission Intercommunale d'accessibilité de la Communauté d'Agglomération, compétente en matière de transports publics et de logements.

2. Une volonté politique : le handicap, une thématique transversale intégrée aux politiques publiques

Au-delà de l'aspect réglementaire, la Ville de Niort est engagée dans une politique volontariste en direction des personnes en situation de handicap, politique inscrite dans une démarche partenariale, participative et transversale.

Cet engagement se caractérise par :

- La prise en compte de tous les types de handicap (moteur, visuel, auditif, mental, psychique, cognitif...)
- La compréhension de l'accessibilité universelle : au-delà de l'accessibilité physique des bâtiments ou des espaces publics, l'objectif est bien d'avoir une approche globale, en favorisant l'intégration sociale des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité.
- Une démarche concertée avec les partenaires du territoire, et en premier lieu, les associations de personnes handicapées,
- Une démarche menée en transversalité avec les services municipaux.

Ce principe, la Ville de Niort l'a formalisé dans l'Agenda 21 niortais, démarche de mise en œuvre du Développement durable. Ainsi, la prise en compte du handicap fait partie intégrante de l'Agenda 21 niortais.

Elle se décline notamment au sein de l'orientation « être solidaire à Niort », parmi laquelle quatre objectifs relatifs au handicap sont fixés :

1. Développer en concertation avec les acteurs locaux une politique en direction des personnes en situation de handicap
2. Favoriser l'accès des travailleurs handicapés à la Ville de Niort
3. Faciliter dans la ville l'accessibilité aux espaces et aux services ouverts au public
4. Faciliter l'accès des personnes handicapées au sport, loisirs et culture

Le présent rapport fait état des actions réalisées en 2012 par la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées de la Ville de Niort. Il vient également illustrer la contribution de la Ville de Niort à l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la cité.

SOMMAIRE

1. Données générales	5
1.1. Présentation de la Ville de Niort	
1.2. Présentation de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)	
2. Bilan des activités de la CCAPH	8
2.1. Groupe de travail « Chaîne de déplacement »	
2.2. Groupe de travail « Information-sensibilisation »	
3. Bilan de la mise en accessibilité	11
3.1. Voirie – Espaces publics	
3.2. Cadre bâti – Etablissements Recevant du Public	
3.3. Mise en conformité du site Internet	
4. Actions pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie locale	17
4.1. Information	
4.2. Sensibilisation	
4.3. Handicap – Education	
4.4. Handicap – Sport	
4.5. Handicap – Emploi	
4.6. La Ville de Niort, partenaire du Centre de Ressources Accessibilité	
5. Perspectives 2013 et conclusion	21
TABLE DES ANNEXES.....	23

1. Données générales

1.1. Présentation de la Ville de Niort



Située dans le département des Deux-Sèvres et la région Poitou-Charentes, Niort occupe une position centrale dans la région et dans le grand ouest : à mi-distance entre La Rochelle et Poitiers, entre Nantes et Bordeaux.

La Ville rassemble une population d'un peu plus de 59 000 habitants, sur un territoire de 68.2 km².

Depuis 2008, Madame Geneviève GAILLARD est la Députée-Maire de la Ville.

La structure administrative compte plus de 1000 agents.

Niort est le siège de la Communauté d'agglomération de Niort (CAN), créée au 1^{er} janvier 2000 (29 communes, 105 000 habitants, 540 km²). Son aire urbaine regroupe 136 906 habitants (2007).

La CAN intervient dans les domaines suivants : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire et les transports urbains, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, l'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire, l'assainissement, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, le patrimoine d'intérêt communautaire, de l'enseignement supérieur, des équipements socioculturels d'intérêt communautaire et le tourisme.

1.2. Présentation de la Délégation au Handicap

La politique relative au handicap est déléguée à Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire, en relation avec Madame Nicole IZORE, Conseillère municipale.

La Direction de Projet Agenda 21, intégrée dans le Pôle Développement durable et Evaluation des politiques publiques, a recruté en janvier 2011 une chargée de mission Handicap (0.5 ETP).

La mission handicap a notamment pour rôle :

- de développer, en transversalité avec les services municipaux, le projet handicap de la collectivité
- d'animer la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Aujourd'hui, la Direction de projet Agenda 21 travaille avec l'ensemble des directions concernées pour que l'accessibilité aux personnes en situation de handicap soit une réalité. Ce lien se manifeste au quotidien par l'interaction entre la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées et les services municipaux.

Ainsi, le présent rapport témoigne des nombreuses démarches d'information ou de consultation effectuées par les services municipaux auprès de la CCAPH, afin que les personnes en situation de handicap apportent leur expertise d'usage aux techniciens de la Ville.

1.3. Présentation de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)

a) La réinstallation de la CCAPH en 2011

La Ville de Niort a créé la CCAPH par une information en Conseil municipal du 26 octobre 2006. Cette commission s'est réunie à 6 reprises jusqu'en novembre 2008.

Avec la création de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées au niveau de la CAN en septembre 2008, le fonctionnement de la commission de la Ville de Niort s'est de fait arrêté. A l'époque en effet, la loi n'autorisait pas la coexistence de commissions à l'échelle communale et intercommunale.

Depuis 2009, les Villes de plus de 5000 habitants ont de nouveau l'obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Ainsi, afin de respecter la réglementation et de poursuivre la collaboration avec les associations de personnes handicapées autour des projets d'accessibilité et de handicap, la Ville de Niort a réinstauré, par délibération en conseil municipal du 19/09/2011, sa commission communale.

b) Rôle et règles de fonctionnement de la CCAPH

✓ Rôle de la CCAPH

La CCAPH est compétente pour :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics.
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- établir un rapport annuel.

Au-delà de l'accessibilité, elle remplit une mission de consultation quant aux dossiers touchant au domaine du handicap.

Elle est également chargée d'informer la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CAN) de ses travaux afin d'assurer leur cohérence, au niveau territorial.

✓ **Composition**

La commission est présidée par Madame le Maire et est composée de représentants du Conseil municipal, du Conseil Général, de la CAN, d'associations d'usagers, d'associations de personnes handicapées et de services de la Ville.

Une nouvelle association, l'ACGA 79 « Les chiens guides d'aveugles », a rejoint la CCAPH en 2012. Aussi, les handicaps moteurs, mentaux, psychiques et visuels sont représentés au sein de la CCAPH. La Ville se mobilise pour qu'une association représentante du handicap auditif soit également intégrée.

Les membres de la CCAPH en 2012 :

- Ville de Niort
- Communauté d'Agglomération de Niort.
- Conseil Général des Deux-Sèvres.
- Maison Départementale des Personnes Handicapées des Deux-Sèvres.
- Association des Paralysés de France
- Fédération Nationale des Accidentés de la Vie
- Valentin Haüy
- Fédération des Malades et Handicapés
- Union Nationale des Familles et Amis de Malades Psychiques
- Groupement PEP-APAJH
- Autisme 79
- ACGA 79, les Chiens Guides d'Aveugles
- EPCNPH - Les Ateliers Niortais
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)
- ARHP Les Genêts

✓ **Fonctionnement de la CCAPH**

La CCAPH niortaise s'organise autour de :

- 2 séances plénières par an
- 2 groupes de travail thématiques : « Chaîne de déplacement » et « Information sensibilisation »

2. Bilan des activités de la CCAPH

En 2012, la CCAPH s'est réunie à deux reprises en séances plénières :

- **06 juillet 2012**, avec un taux de participation de **64 %**
- **10 décembre 2012**, avec un taux de participation de **72 %**

L'implication des services a été importante avec la participation des directions suivantes : Direction des Espaces Publics, Direction Patrimoine et Moyens, Direction de la Réglementation, Direction Animation de la Cité, Direction de l'Enseignement et Direction de la Communication.

- **ANNEXE 1** : Présentation projetée lors de la CCAPH du 06/07/12
- **ANNEXE 2** : Compte-rendu de la CCAPH du 10/12/12

2.1. Groupe de travail « Chaîne de déplacement »

✓ **Rôle**

- Accompagner la Ville de Niort dans la mise en accessibilité des espaces publics
- Repérer les besoins prioritaires d'accessibilité de la Ville de Niort

✓ **Activités 2012**

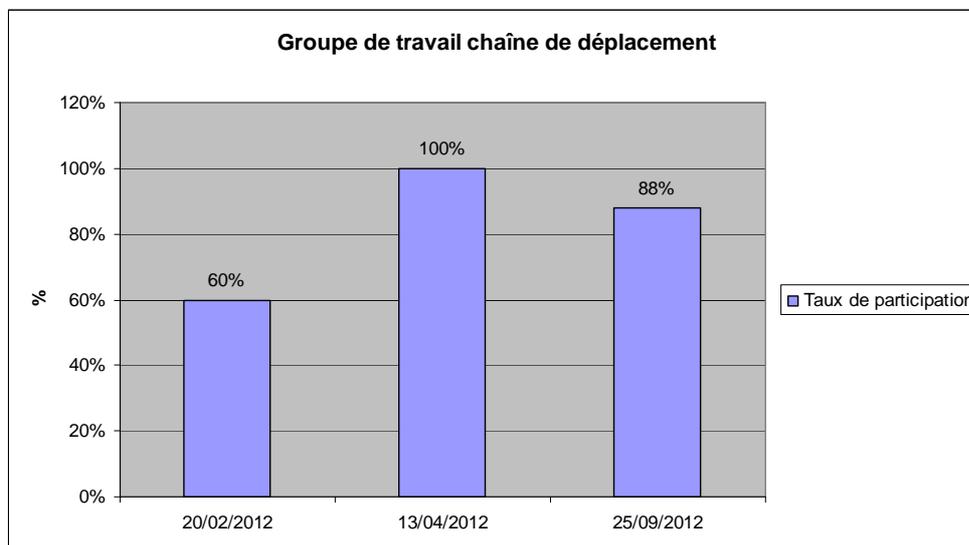
• **Réunions de travail**

Le groupe de travail « Chaîne de déplacement » s'est réuni à trois reprises en 2012 : 20/02/12 ; 13/04/12 ; 25/09/12.

Ses activités

- Participation au recensement des secteurs de voirie à traiter en priorité.
- Participation à la construction du guide pour « la mise en œuvre des mesures d'accessibilité sur le domaine public ».
- En permanence : remontée des difficultés d'accessibilité rencontrées sur l'espace public.

Taux de participation



➤ **ANNEXE 3 : Comptes-rendus des groupes de travail « Chaîne de déplacement »**

● **Visites sur sites**

Deux visites sur site ont été organisées au sein de bâtiments de la Ville de Niort. Au-delà de la rencontre entre services municipaux et personnes en situation de handicap, ces visites sont essentielles à deux niveaux. Premièrement, elles permettent aux techniciens de la Ville de Niort de bénéficier de l'expertise d'usage des associations. Deuxièmement, les associations membres de la CCAPH peuvent constater l'avancée de la mise en accessibilité.

- 16/04/12 : Salle de Sport de l'IUFM et Ecole élémentaire Mermoz
- 21/11/12 : Ecole élémentaire Jean Zay (photos ci-dessous)



➤ **ANNEXE 4 : Article de communication sur la visite de l'école Jean ZAY, paru sur le site Internet de la Ville de Niort en décembre 2012**

2.2. Groupe de travail « Information-sensibilisation »

✓ **Rôle**

- Améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap niortaises grâce à une meilleure information.
- Changer le regard sur le handicap, via la proposition d'actions de sensibilisation.

✓ **Activités 2012**

● **Réunion de travail**

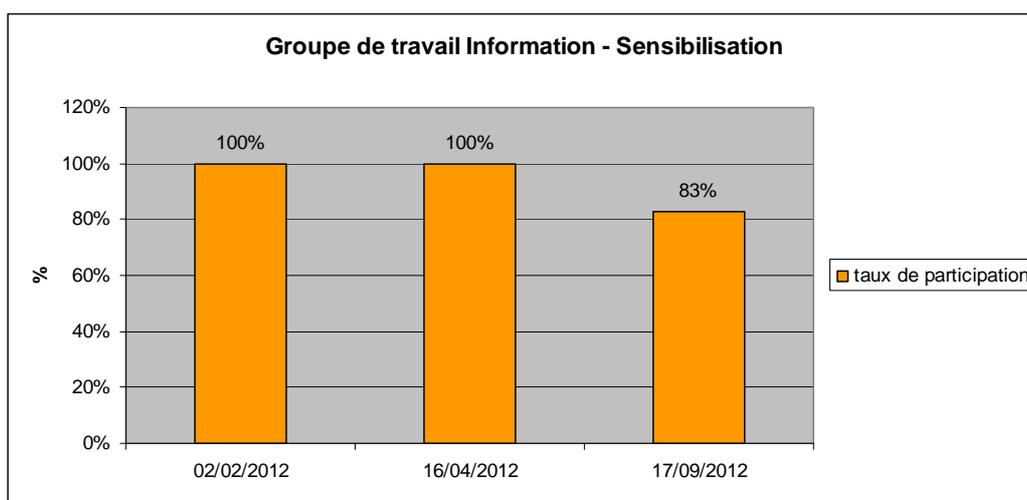
Le groupe de travail « Information-Sensibilisation » s'est réuni à 3 reprises en 2012 : 12/02/12 ; 16/04/12 et 17/09/12.

Ses activités

- Contribution à la création d'une rubrique d'information « handicap » sur le site Internet de la Ville de Niort (cf. : p 17)

- Organisation d'une rencontre-sensibilisation entre les agents d'accueil du service des sports de la Ville de Niort et la CCAPH, le 19/11/2012. En présence de l'Adjointe au Sport, Madame Chantal BARRE, et de Madame Nicole IZORE, Conseillère municipale au handicap, cette rencontre avait comme objectifs de présenter le rôle de la CCAPH et d'échanger sur les bonnes pratiques d'accueil de personnes en situation de handicap. Cette rencontre a permis de créer un échange entre les agents d'accueil du service des sports et les personnes en situation de handicap, et de répondre à des interrogations très concrètes : comment accueillir une personne en situation de handicap mental ? Comment ne pas être maladroit ?

Taux de participation



➤ **ANNEXE 5 : Comptes-rendus des groupes de travail « Information-Sensibilisation »**

3. Bilan de la mise en accessibilité

3.1. Voirie – Espaces publics

a) Rappel : diagnostics d'accessibilité

✓ **Rappel du cadre réglementaire**

- Adoption du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) avant le 22 décembre 2009.
- Le PAVE porte sur les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite les circulations piétonnes et les aires de stationnement automobile situées sur le territoire de la commune ou de l'EPCI.

✓ **La réalisation du PAVE en 2008-2009**

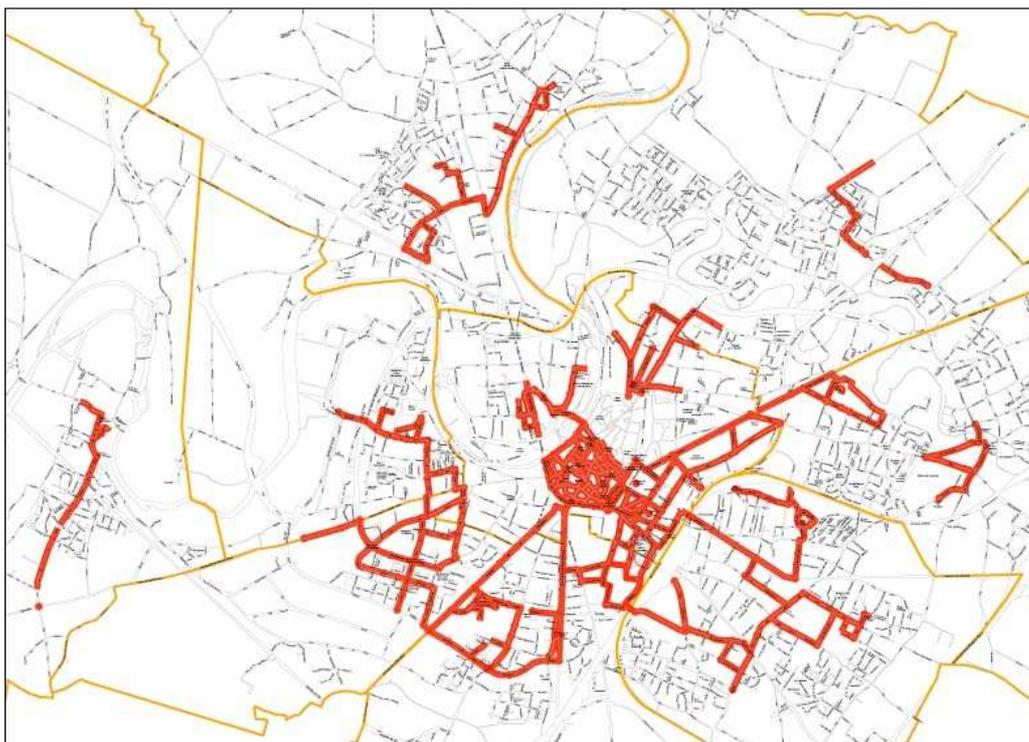
Réalisé en 2008 par le cabinet CECCIA – STC, le diagnostic de la voirie et des espaces publics a porté sur 51 km de voirie, répartis en zones « centre-ville » et « périurbaine ».

Les itinéraires diagnostiqués ont été définis à partir de la localisation des pôles générateurs de déplacements piétons (Mairie, commerces, écoles, transports, etc...) et de leurs interconnexions.

Le diagnostic, réalisé en 2008, a permis de mettre en évidence **un taux d'accessibilité de 59.5% et d'estimer le montant des travaux nécessaires à 3 800 000 millions € TTC, dont 900 000 € TTC de travaux prioritaires.**

La Ville de Niort a adopté le diagnostic d'accessibilité de la voirie par une délibération au Conseil municipal du 16 février 2009.

Plan général des itinéraires audités – Ville de Niort



b) Evolution du taux d'accessibilité (données : décembre 2011)

Années	Taux d'accessibilité
2009	59.5%
2011	66.8 %

En 2011, la mise à jour du taux d'accessibilité après réalisation des travaux d'accessibilité est de **66.8% soit une évolution de 7.3 points** depuis 2009.

c) Faits marquants en 2012

✓ **Poursuite des travaux de mise en accessibilité**

En 2012, la Ville de Niort a lancé de nombreux chantiers ayant un impact direct sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Il est important de noter l'engagement des crédits des Conseils de quartiers de Niort dans ces travaux.

Opérations finalisées en 2012, ou en cours et finalisées en 2013 :

- Poursuite de la piétonisation du centre-ville et de sa mise en accessibilité.
- Création de rampes d'accès sur l'esplanade de la Brèche.
- Mise en accessibilité du quartier Goise-Champclairot-Champommier : abaissements de bordures, élargissements ponctuels et création de plate-forme pour les arrêts de bus. Collaboration étroite avec la Communauté d'Agglomération de Niort pour la mise aux normes d'accessibilité des arrêts du bus sur l'ensemble des itinéraires déterminés par l'étude.
- Mise aux normes des cheminements et traversées piétonnes suite à la reprise de la chaussée, rue du Coteau Saint-Hubert.
- Aménagement extérieur de l'école Jean JAURES
- Mise en accessibilité aux abords de l'Association Régionale des Handicapés Physiques (ARHP) Les Genêts, rue Georges Lasseron.
- Mise en accessibilité des traversées piétonnes autour du Centre Descartes, avenue de la Rochelle.
- Création d'un itinéraire pour personnes à mobilité réduite, rue des Equarts
- Abaissements de bordures et élargissements ponctuels, permettant une continuité PMR, rue de Fontenay.
- Mise en accessibilité entre l'entrée du Centre du Grand Feu et les arrêts de bus, rue de la Verrerie.
- Création de deux places de stationnement réservées aux personnes handicapées, place de la Brèche.
- Création de six places de stationnement, rue Thiers.

✓ **Projet de rénovation urbaine et sociale (PRUS) des quartiers Clou Bouchet et Tour Chabot Gavacherie :**

En 2007, une convention a été signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, afin de financer sur cinq ans un projet de rénovation urbaine et sociale (PRUS) à Niort. L'objectif est de rendre plus attractifs les quartiers du Clou-Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie, classés en zone urbaine sensible, et d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

Aussi, de nombreux travaux ont été engagés et sont programmés jusqu'en 2014.

Dans le cadre de ce projet, **l'accessibilité des espaces publics aux personnes en situation de handicap fait l'objet d'une attention particulière**, qui se concrétise par la continuité d'un déplacement accessible entre l'habitat, les établissements recevant du public et l'espace public. Un plan de mise en accessibilité des deux quartiers a d'ailleurs été élaboré, définissant les cheminements accessibles.

En 2012, plusieurs travaux ont été effectués dans les secteurs suivants :

- Parc de la Tour Chabot
- Ilots Fizeau et Delambre, quartier du Clou Bouchet

✓ **Cartographie des places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap**

La Direction des Espaces Publics de la Ville de Niort a recensé et cartographié les places de stationnement réservées aux personnes handicapées, présentes sur le territoire communal.

La carte a été communiquée aux membres de la CCAPH le 06/07/2012.

Afin de diffuser plus largement l'information, la carte sera mise en ligne dans la rubrique Handicap du site Internet de la Ville de Niort. (cf. : page 17).

✓ **Guide pour « la mise en œuvre des mesures d'accessibilité sur le domaine public »**

Actuellement en cours de réalisation par les services de la Ville de Niort, ce guide aura comme objectif de sensibiliser les maîtres d'œuvre de la Ville de Niort à la prise en compte de l'accessibilité dans les travaux de voirie et d'espaces publics.

d) Perspectives 2013

- ✓ Finalisation du guide pour « la mise en œuvre des mesures d'accessibilité sur le domaine public »
- ✓ Traitement des demandes de mise en accessibilité, identifiées par la CCAPH
- ✓ Poursuite du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS), avec plusieurs travaux programmés :

Tour-Chabot Gavacherie

- Place Louis Jovet
- Place Jacques Cartier
- Mail Edith Piaf
- Rue Louis Jovet
- Rue Méliès
- Rue de la Tour Chabot
- Rue de la Gavacherie
- Rue Jean Chardin
- Rue Champlain

Clou Bouchet

- Boulevard de l'Atlantique
- Rue Jules Siegfried
- Rue Laurent Bonnevey
- Place Auzanneau
- Place Joseph Cugnot
- Parvis du Lycée
- Square Galilée

3.2. Cadre bâti – Etablissements Recevant du Public

a) Les diagnostics d'accessibilité

✓ **Rappel du cadre réglementaire**

La loi du 11 février 2005 pose plusieurs échéances aux collectivités locales pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) :

- Diagnostic des ERP de 1ère et 2ème catégories => avant le 1er janvier 2010
- Diagnostic des ERP de 3ème et 4ème catégories => avant le 1er janvier 2011
- Mise en conformité de l'ensemble des ERP => avant le 1er janvier 2015

✓ **La réalisation des diagnostics d'accessibilité**

En 2008 et 2009, la Ville de Niort a réalisé les diagnostics d'accessibilité de ses ERP de catégories 1 à 4 et d'une majeure partie de ses ERP de catégorie 5.

Les diagnostics ont été menés par le Cabinet d'étude Accèsmétrie, en lien étroit avec la CCAPH et les services de la Ville de Niort.

Les résultats des diagnostics ont permis de mettre en exergue :

- Un indice moyen d'accessibilité de 44%.
- Après préconisations de travaux, un indice moyen de 89%.
- Un coût global des préconisations estimé à 6 503 253 € TTC, hors maîtrise d'œuvre.

A partir de ces diagnostics, un Schéma Directeur sur l'Accessibilité des bâtiments publics a été défini, mettant en évidence les priorités et une programmation prévisionnelle des travaux.

La mise en accessibilité des écoles publiques a été définie comme une priorité, avec l'identification de six écoles à réhabiliter à court terme : Agrippa d'Aubigné ; Paul Bert ; Jean Jaurès ; Jean Mermoz ; Louis Pasteur et Jacques Prévert.

b) Evolution du taux d'accessibilité (données décembre 2011)

Années	Taux d'accessibilité
2009	44 %
2011	49 %

En décembre 2011, le calcul de l'indice moyen d'accessibilité après réalisation des premiers travaux d'accessibilité au sein des ERP est estimé à **49 %**, soit une **progression de 5 points** depuis 2009.

N.B. : l'accessibilité au niveau national : quelques données (Source : Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur les modalités d'application des règles d'accessibilité dans le cadre bâti, octobre 2011).

Selon les estimations de la fédération APAJH, DEXIA et la fédération française de bâtiment, l'enjeu budgétaire pour le secteur public de la mise en accessibilité du cadre bâti est de l'ordre de 20 milliards d'euros TTC.

Selon l'Association des Paralysés de France, en septembre 2011, 15 % des travaux, nécessaires à la mise en accessibilité des Equipements Recevant du Public, seraient alors réalisés.

c) Faits marquants en 2012

En 2012, les travaux d'accessibilité ont été centrés sur les opérations suivantes :
(Opérations finalisées en 2012, ou en cours et finalisées en 2013)

- Extension des sanitaires de l'école élémentaire Jean Mermoz
- Réhabilitation du bâtiment associatif Théâtre de La Chaloupe - Cirqu'en scène
- Réhabilitation de la Villa Pérochon en Centre d'Art Contemporain
- Réhabilitation du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie
- Studio de répétition du Centre Duguesclin

Ensuite, dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, l'ouverture de l'école élémentaire Jean ZAY, équipement de plain pied et entièrement accessible, a été une avancée conséquente pour l'amélioration de l'accessibilité. Plus globalement, le PRUS veille à l'accès aux Equipements Recevant du Public présents dans les quartiers Tour Chabot-Gavacherie et Clou Bouchet et à leur interconnexion (commerce, crèche, centre socioculturel, pôle enfance, mairies de quartier).

Enfin, la Ville de Niort s'est dotée en 2012 d'un nouvel équipement, l'Acclameur, qui peut accueillir aussi bien des concerts et des spectacles que des manifestations sportives et des événements à caractère économique. Cet équipement, qui répond aux normes d'accessibilité, offre donc une qualité d'usage pour les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, son ouverture ouvre de nouvelles perspectives pour accueillir des pratiques sportives, qui jusqu'alors n'étaient pas accessibles aux personnes en situation de handicap, car situées dans des salles de sport en étage et sans ascenseur (arts martiaux, escrime).

d) Perspectives 2013

L'année 2013 sera marquée par la finition des diagnostics d'accessibilité de l'ensemble des ERP de la Ville de Niort. Pour cela, le cabinet d'étude A2CH a été mandaté.

Les diagnostics concerneront les ERP suivants :

- Eglises Notre Dame, Saint André, Saint Hilaire, Sainte Pezenne, Saint Liguaire, Souché, Saint Florent
- Temple
- Salle de sports Edmond Proust
- Stades de sport : Massujat, Pissardant, Sainte Pezenne Bourg, Jean Alphonse et stade municipal
- Musée du pilori
- Ferme de Chey
- les Halles
- Boinot (Séchoir et CNAR)
- Aérodrome Niort Souché
- Centre d'hébergement et salle polyvalente – commune de Thorigny

3.3. Mise en conformité du site Internet

La mise en accessibilité du site Internet de la Ville de Niort a été prise en compte dès sa refonte en 2008. En 2011, un audit de l'accessibilité a été réalisé par la société Novakin.

En mai 2012, ces démarches ont conduit à la mise en ligne sur le site Internet de la Ville de Niort de **l'attestation de conformité du site Internet aux recommandations de la version 2.2.1 du Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administration (RGAA).**

L'accessibilité du site Internet fait l'objet de contrôles continus lors de la mise en ligne de nouveaux contenus. Par ailleurs, les rédacteurs, développeurs et prestataires sont sensibilisés à la notion d'accessibilité pour le web.

Ainsi, en octobre 2012, une version audio de certains articles a été mise en ligne. Il est par ailleurs proposé à la population de signaler toute erreur empêchant d'accéder à certaines informations.

Lien vers l'attestation de conformité du site Internet : <http://www.vivre-a-niort.com/fr/mentions-legales/accessibilite/index.html>

4. Actions pour l'intégration des personnes handicapées dans la vie locale

4.1. Information

En 2012, la Ville de Niort a souhaité travailler prioritairement sur une meilleure information auprès des personnes en situation de handicap. En lien avec le groupe de travail « Information – Sensibilisation », un projet de création d'une rubrique « handicap » sur le site Internet de la Ville de Niort est né.

Cette rubrique répond à deux objectifs :

- Informer les niortais des actions développées par la Ville en matière de handicap
- Relayer des informations pratiques auprès des personnes en situation de handicap, afin de leur faciliter le quotidien (stationnement, déplacement, accès à l'hôtel de ville...).

La rubrique est ainsi constituée de plusieurs parties :

- Définition des handicaps
- Actions de la Ville en matière de handicap
- Informations pratiques
- Contacts utiles

Cette rubrique, disponible sur le site Internet de la Ville de Niort, sera conforme aux normes d'accessibilité et pourra donc être lue par des personnes non-voyantes (cf. : p. 16).

Ouverture de la rubrique programmée pour janvier 2013.

4.2. Sensibilisation

- ✓ **Journée du handicap du 02 mai 2012 à la Foire Exposition, organisée en lien avec les centres de loisirs de la Ville de Niort et les membres de la CCAPH :**
 - Parcours en fauteuils, animé par l'Association des Paralysés de France (APF)
 - Parcours à l'aveugle, animé par l'ACGA 79 « les Chiens Guides d'Aveugles »
 - Exposition sur le handicap, réalisée par les enfants des Centres de loisirs de la Ville de Niort



4.3. Handicap – Education

✓ **Commission handicap du Conseil Municipal des Enfants**

- Partenariat entre le Conseil Municipal des Enfants de la Ville de Niort et la délégation APF 79 pour l'organisation d'actions dans le cadre de l'édition 2012 « Courir pour aimer la vie »



✓ **Intégration du handicap dans le projet pédagogique des Centres de loisirs de la Ville de Niort**



- Rencontre Handisport entre des enfants en situation de handicap, les enfants des accueils de loisirs et le club des Chamois niortais
- Intégration d'un adulte en situation de handicap, résident du Foyer des Genêts, au sein de l'équipe d'animation de l'accueil de Loisirs Pérochon
- Sensibilisation au handicap visuel, avec une initiation au braille réalisée en partenariat avec l'association Valentin HAUY
- Réalisation d'un reportage vidéo sur le handicap. Traduction en langue des signes.

4.4. Handicap – Sport

✓ **Conférence-débat du 25/10/12**

Dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique sportive définie lors des Etats Généraux du Sport en 2008, la Ville de Niort, en partenariat avec EDF, a organisé le 25 octobre 2012 une conférence-débat « Sport et Handicap ». Réunissant les clubs sportifs et les associations de

personnes handicapées, l'objectif de cette rencontre était d'engager un état des lieux de la pratique sportive pour les personnes handicapées à Niort : points forts, difficultés rencontrées, axes de progrès.

Dès juin 2012, un travail préparatoire a été lancé, en collaboration avec le Comité Départemental Handisport, le Comité Départemental Sport Adapté et le Master « Intégration des Personnes handicapées et en difficulté » de l'université de Poitiers. Ce travail a donné lieu à :

- L'envoi d'un questionnaire en juillet 2012 aux réseaux sportifs et handicap, afin de dégager les premières attentes.
- La construction d'une table ronde, avec l'intervention des élus de la Ville de Niort, des présidents des Comités Départementaux, d'un sportif de haut niveau, et d'un sociologue de l'Université de Poitiers.



✓ Bilan

115 participants ont répondu présents à ce temps fort, avec **un taux de satisfaction de 80 %** quant aux modalités d'organisation et au contenu de la rencontre.

Plusieurs pistes d'actions ont été dégagées et sont à présent en cours de formalisation avec les partenaires impliqués : information sur l'offre sportive existante, formation des clubs sportifs à l'accueil de personnes handicapées, ...

Enfin, cette rencontre a permis de développer des partenariats avec le Master « Intégration des Personnes handicapées et en difficulté » de l'université de Poitiers, installé à Niort.

➤ **ANNEXE 6 : Déroulé de la Conférence-débat du 25/10/12**

Zoom sur le semi-marathon annuel de la Coulée verte, organisé par l'Association « Courir en Deux Sèvres »

En 2012, les courses du semi- Marathon « 21 km » et « 7 km » ont regroupé plus de 3 820 participants et 1 800 jeunes pour la course des enfants. Parmi ces nombreux participants, six personnes en fauteuil roulant ont participé au « 7 km », dont Sébastien GUITTARD, Président du Comité Départemental Handisport, dont l'objectif par une telle participation est de développer, favoriser et valoriser la pratique sportive de loisir pour tous.

4.5. Handicap – Emploi

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la Ville de Niort est de 6,88% en 2011.

Afin de favoriser l'accès des travailleurs handicapés à la Ville de Niort, la Ville de Niort a lancé en 2012, plusieurs actions autour du handicap :

- Lancement d'une formation/sensibilisation sous forme de Théâtre Forum auprès des encadrants sur l'accueil de personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel. Formation courant de novembre 2012 à janvier 2013.
- Participation de la Ville de Niort à l'action CAP Emploi « Un jour, un métier en actions », dans le cadre de la semaine pour l'emploi des travailleurs handicapés en novembre 2012. Ce sont donc trois demandeurs d'emploi, en situation de handicap, qui ont, le temps d'une journée, découvert un secteur d'activité, un métier ou un poste de travail. Accompagnés chacun d'un tuteur, agent de la collectivité, ils ont ainsi pu valider la pertinence de leur projet professionnel.

4.6. La Ville de Niort, partenaire du Centre Ressource pour l'Accessibilité Universelle

Le centre ressource pour l'accessibilité universelle, porté par la Direction Départementale des Territoires en lien avec le Comité d'Entente Départemental, est basé sur le lancement d'une **dynamique partenariale**, afin de mettre en place et de développer les outils de connaissance et d'information départementale sur la politique de mise en accessibilité.

Comme base d'outil de communication permanent : **un site portail d'informations, d'échanges et de rencontres** dédié à toute personne désireuse de collecter de l'information, quelle soit en situation de handicap, ou ayant la responsabilité de la mise en accessibilité de ses infrastructures.

La Ville de Niort a participé à la réunion de lancement du 26 janvier 2012, organisée par Mme la Préfète et, est signataire de la charte de fonctionnement et d'engagement du centre ressource.

5. Perspectives 2013 et conclusion

5.1. Perspectives 2013

L'année 2013 entrera dans la continuité de ce travail, avec les perspectives suivantes :

- ✓ **« Information /sensibilisation »**
- Organisation d'une action de sensibilisation au handicap auprès des agents de la Ville de Niort et des niortais (jeux de mise en situation, expositions).

- ✓ **« Chaîne de déplacement »**
- Suivi des diagnostics des Etablissements Recevant du Public (ERP).

- ✓ **Construction de la charte Ville et Handicap : document cadre qui structure l'action de la ville dans les domaines transversaux du handicap**

La charte « Ville et Handicap » vise à promouvoir l'intégration dans la cité de toutes personnes en situation de handicap en améliorant leur autonomie, par des actions concertées entre la commune et les associations locales.

Cette charte est un document cadre qui propose de s'engager à donner à la personne handicapée sa place dans la cité, en prenant des mesures concrètes dans les domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, enfance-éducation, culture-sports-loisirs, vie à domicile, vie sociale.

La Ville de Niort souhaite s'engager dans ce processus de janvier à juin 2013.

- ✓ **Partenariat avec le Master IPHD « Intégration des personnes handicapées et en difficulté », Université de Poitiers et basé à l'IUFM de Niort (Master unique en France)**

Le Master IPHD, basé à Niort, vise à former des professionnels capables de concevoir et de mettre en œuvre des projets d'accueil, de formation, d'accompagnement des publics fragiles (personnes handicapées ou en grande difficulté sociale).

Depuis 2011, la Ville de Niort a accueilli deux stagiaires issues de cette formation.

La participation du Master « IPHD » à la Conférence Sport et Handicap du 25/10/2012 a ouvert de nouvelles perspectives de partenariat avec la Ville de Niort, parmi lesquelles :

- La poursuite de l'accueil de stagiaire, sur des missions précises relevant du handicap.

- La participation de la Ville de Niort au Centre de Ressource Handicap, développé par le Master IPHD : cette structure libre, actuellement en cours de construction, viserait à collecter les études, analyses, expertises sur les différents champs du handicap, et à rassembler plusieurs forces vives du territoire afin d'échanger (collectivités, entreprises, associations).

- L'accompagnement du Master IPHD dans l'organisation d'actions de sensibilisation et d'information autour du handicap que la Ville de Niort souhaite organiser.
- La possibilité de faire appel aux équipes du Master IPHD pour développer des programmes de formation au handicap, à destination de personnel de collectivité.

5.2. Conclusion

Via l'étendue des actions qu'elle mène, la Ville de Niort affirme son engagement dans une politique volontariste en matière de handicap.

L'année 2012 entre dans la continuité de cette action, avec des avancées notables :

- La poursuite de la mise en accessibilité de la Ville de Niort, ERP et espaces publics, qui s'illustre par une évolution de l'état d'accessibilité entre 2009 et 2011.
- La consolidation du partenariat engagé avec les associations membres de la CCAPH.
- L'engagement, en lien avec les services, d'actions concrètes et répondant aux besoins des personnes en situation de handicap : en exemples, les visites sur sites, la rubrique handicap sur le site Internet de la Ville de Niort.

TABLE DES ANNEXES

- **ANNEXE 1** : *Présentation projetée lors de la CCAPH du 06/07/12*

- **ANNEXE 2** : *Compte-rendu de la CCAPH du 10/12/12*

- **ANNEXE 3** : *Article de communication sur la visite de l'école Jean ZAY, paru en avant première sur le site Internet de la Ville de Niort*

- **ANNEXE 4** : *Comptes-rendus des groupes de travail « Chaîne de déplacement »*

- **ANNEXE 5** : *Comptes-rendus des groupes de travail « Information-Sensibilisation »*

- **ANNEXE 6** : *Déroulé de la Conférence-débat du 25/10/12*